



Trimestres validés et économie collaborative

Par Hipparque

Bonjour

je suis propriétaire d'un meublé de tourisme en bord de mer et je cotise à l'urssaf économie collaborative chaque trimestre

Dans les fait, même si mon meublé est ouvert toute l'année il n'y a pas de clients les 1er et 4ème trimestres

est ce a dire que je valide (voir cotise) seulement pour 2 trimestres ou est-ce montant total des recettes déclarées qui est prise en compte pour calculer le nombre de trimestres validés

Merci